

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 mars 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LOPEZ, M. Sébastien MISSAULT, Mme Annie ROMANIW conseillers

Absent excusé : M. Philippe BOURCIER pouvoir à Mr MANZONI

Secrétaire de séance : Mr Stéphane MANZONI

L'an deux mil vingt-trois,
le 24 mars à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

La convocation à cette réunion a été adressée à leur domicile et affichée le 17 mars 2023

2023/17/7.1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Hors de la présence de Madame le maire, et sous la présidence de Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe désignée pour la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses	201 368.88	122 869.66
	Recettes	275 998.50	48 270.68
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		267 459.69	104 898.68
RESULTAT CUMULE 2022	Dépenses	201 368.88	122 869.66
	Recettes	543 458.19	153 169.36
	TOTAL CUMULE	342 089.31	30 299.70
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022			372 389.01
RAR A REPORTER EN N+1	Dépenses	0.00	43 400.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2022.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	8	0	0

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance
Stéphane MANZONI



Pour extrait conforme,

Le Maire
Danielle POUTHÉ

